

REGLEMENT DU « BONUS CAN 2019 SUR LES RECHARGEMENTS »

Article 1 : Objet

Dans le cadre de la promotion de son produit Sportcash pendant la CAN 2019, la Loterie Nationale de Côte d'Ivoire (LONACI) offre pour tout dépôt minimum de 5000 FCFA, 50% du montant des recharges Sportcash en bonus dit « **Bonus CAN 2019 sur les rechargements** ».

Le montant total de bonus à redistribuer est de 500 000 000F CFA.

Article 2 : Conditions d'octroi du bonus

Pour bénéficier du bonus, le joueur doit :

- Être titulaire d'un Compte Joueur Sportcash actif sur le site www.sportcash.net. Le compte est actif une fois que le Joueur a confirmé son inscription en cliquant sur le lien prévu à cet effet dans l'email de confirmation envoyé au Joueur au moment de son inscription ;
- Accepter et respecter les Conditions générales de Sportcash disponibles sur le site www.sportcash.net ainsi que l'ensemble des présentes conditions ;
- Maintenir exactes et à jour ses données personnelles.

L'octroi de Bonus est automatique à la première recharge d'une valeur minimale de cinq (5000 FCFA), effectuée par le joueur si les conditions ci-dessus sont respectées. Il est effectué une fois par jour sur le premier dépôt. Il est octroyé dans la limite de cinquante mille (50 000) FCFA par jour et par joueur.

Article 3 : Conditions d'utilisation et de libération du bonus

Les bonus sont utilisés en tant que mise dans le cadre des prises de jeux sur le Site www.sportcash.net. Le bonus est utilisable seulement sur des paris de type combiné de huit (8) à vingt (20) sélections avec des côtes minimums de 1.90.

Les mises sur d'autres types de tickets sont retirées, non pas du solde bonus, mais du solde de jeu principal

Le solde bonus est utilisable uniquement sur les paris pré-matches.

Le bonus est cumulable.

Les gains dérivés des mises via le bonus sont automatiquement retirables.

Le bonus reste disponible pendant 03 jours à compter de son dépôt. Sous peine de le voir disparaître, le joueur doit donc l'utiliser dans le temps requis soit 03 jours.

Article 4 : Réserves

La LONACI se réserve le droit de bloquer le compte de tout Joueur et d'annuler tout Bonus en cas de non-respect des Conditions Générales ou des présentes conditions.

La LONACI se réserve en outre le droit de refuser tout retrait et/ou annuler tous les gains s'il s'avère que le Joueur se livre à des pratiques contraires aux présentes conditions ou aux Conditions Générales d'utilisation Sportcash disponibles sur le site www.sportcash.net.

Tel sera notamment le cas lorsque :

1. Un joueur retire l'argent qu'il a versé pour obtenir un bonus afin de jouer uniquement avec les crédits offerts en bonus par la LONACI,
Un joueur effectue un dépôt avec comme seul objectif de réclamer un bonus sans avoir l'intention de jouer,
2. Un joueur utilise de manière abusive et répétée des bonus ou promotions offertes par la LONACI (ou des promotions de l'un de ses partenaires) en déposant uniquement un montant minimum afin de pouvoir jouer avec les bonus,
3. Un joueur crée plusieurs comptes jeux dans le but de bénéficier plusieurs fois des mêmes offres promotionnelles,
4. Un joueur crée ou utilise de plusieurs comptes à partir d'un même ordinateur ou adresse IP dans le but de bénéficier plusieurs fois des mêmes offres promotionnelles.
5. Un joueur effectue un dépôt afin de bénéficier du bonus, mise sur des cotes très faibles (1,01 à 1,04) puis retire ses gains qu'il redépense à nouveau pour obtenir un nouveau bonus et ainsi de suite et ce afin de jouer uniquement avec les crédits offerts en bonus par la LONACI,
6. Un joueur utilise les bonus offerts par la LONACI pour créer des martingales de paris couvrant toutes les combinaisons de paris sur un ou plusieurs événements identiques,
7. Un joueur effectue un dépôt avec comme seul objectif de bénéficier d'un bonus sans avoir l'intention d'avoir un comportement de jeu normal,

A partir du moment où la LONACI déclare qu'un Joueur « abuse du bonus », ce Joueur ne pourra définitivement plus bénéficier d'aucun bonus promotionnel à l'avenir.

La LONACI pourra, à sa seule discrétion, modifier les présentes conditions à tout moment. La LONACI s'interdit cependant de donner un effet rétroactif à une modification des présentes.

Article 5 : Durée

Le bonus reste valable dans la limite des 500 000 000F CFA à accorder. La promo **Bonus CAN 2019 sur les rechargements** prend fin une fois les 500 000 000F CFA atteint.

Article 6 : Modification du règlement

La LONACI se réserve le droit de supprimer, suspendre ou modifier le présent règlement sans droits de compensation et sans l'obligation de donner un préavis, de telles modifications étant portées à l'attention du public par un acte additionnel au présent règlement.

Article 7 : Acceptation du Règlement

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 8 : Litige

Tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement fera l'objet, d'un règlement amiable. A défaut, d'accord dans un délai de quinze (15) jours à compter de la notification des griefs, tout litige sera soumis au Tribunal de Première Instance d'Abidjan Plateau.

Le droit applicable en cas de litige est le droit ivoirien.

Article 9 : Dépôt et communication du règlement

Le présent règlement est déposé au siège de la LONACI, dans les agences LONACI et sur le site www.sportcash.net.

Fait à Abidjan, le.....

Le Directeur Général de la LONACI

Dramane COULIBALY